

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association "Energie Cités" - Adhésion de la Communauté Urbaine de
Bordeaux - Autorisation**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En perpétuel accroissement depuis sa création, Energie Cités compte plus de 110 membres, principalement des municipalités mais également des structures intercommunales, des agences locales de l'énergie, des entreprises communales et des groupements de municipalités. C'est un véritable réseau qui couvre 21 pays européens et représente près de 300 villes et plus de 34 millions d'habitants.

Energie Cités a été créée en 1990 en tant qu'association d'autorités locales européennes dans le but de développer une politique énergétique locale durable.

L'association est localisée à Besançon et à Bruxelles et est composée de 13 personnes spécialisées dans de multiples domaines (énergie, écologie, économie, transport, bâtiments, aménagement du territoire, géographie, communication, systèmes d'information, Internet, ...).

Les principaux objectifs de l'association sont de :

- développer les initiatives de chaque membre par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs,
- mettre à disposition des adhérents une expertise en matière de stratégies énergétiques locales,
- renforcer les compétences des différents partenaires dans le domaine de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et décentralisées et la protection de l'environnement,
- peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union Européenne dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et de la politique urbaine.

Etre membre d'Energie Cités serait une opportunité pour tirer parti de l'expérience et des compétences d'un réseau qui existe depuis maintenant plus de 15 ans pour :

- avoir une longueur d'avance grâce à des initiatives innovantes,
- participer à des projets co-financés par la Commission Européenne (exemples : Campagne Européenne Display),
- découvrir de nouvelles pratiques et élargir ses partenariats,
- faire connaître les actions de sa ville à l'échelle internationale (notamment via une base de données qui regroupe plus de 400 bonnes pratiques européennes),
- dialoguer avec les institutions européennes et influencer la législation,
- bénéficier de conditions privilégiées : assistance personnalisée notamment au montage de projet, information, visites de sites, conférences, etc...

Adhérer à Energie Cités permettrait :

- de recevoir une information régulière sur les divers appels à propositions (via la NEWS bimensuelle et la rubrique du site « Veille sur appels à propositions européens », réservée aux membres, et par contact personnalisés),
- de tirer parti d'échanges d'expériences (s'inspirer des pratiques des autres pour lancer des projets dans sa ville, lors des Study Tours, dans le cadre d'un projet européen, etc...),
- d'être impliqué dans des projets soutenus par la Commission Européenne (plus de 250 villes ont déjà été impliquées dans différents projets),
- de valoriser nos actions et nos expériences par le biais d'un grand réseau couvrant toute l'Europe (via le site Internet, chaque membre dispose d'une fiche de promotion de ses actions, lors de l'édition de CD-ROM, dans la base de données de bonnes pratiques, lors des conférences annuelles, etc...),
- d'établir plus facilement des partenariats avec d'autres acteurs européens (lors des conférences annuelles, lors du montage de projets européens, ou lors des lunch discussions à Bruxelles),
- de prendre part aux actions de lobbying (les remarques et suggestions au sujet d'initiatives européennes sont transmises aux institutions à travers la formulation d'avis),
- de disposer d'une représentation permanente et d'une salle de réunion à Bruxelles (possibilité de réservation de la salle depuis le site Internet),
- de bénéficier d'une aide et d'une expertise pour le montage de projets européens et l'organisation de conférences internationales.

Par ailleurs, l'adhésion de la Communauté à Energie Cités pourrait permettre d'obtenir un soutien dans le cadre de la mise en place de la Directive Européenne sur la labellisation des performances énergétiques des bâtiments et une aide personnalisée dans le montage du projet d'Agence Locale de l'Energie.

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider l'adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux à Energie Cités, à compter du 1^{er} janvier 2006,
- désigner Mme Laure CURVALE, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Bordeaux en charge de la HQE et de la maîtrise de l'énergie, pour représenter la Communauté au sein de cette dernière,
- autoriser le paiement d'une cotisation annuelle de 3.000 €,
- décider que la dépense correspondante soit imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2006**

Mme LAURE CURVALE